



VILLE DE CAP-CHAT

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

AVIS est par les présentes donné par le soussigné, directeur général et greffier de la Ville de Cap-Chat, que lors de la séance ordinaire du Conseil municipal qui aura lieu **lundi, le 1^{er} juin 2020, à 20h00**, le Rapport financier pour l'exercice 2019 et le Rapport du vérificateur externe seront déposés, et qu'en vertu de l'arrêté ministériel émis le 15 mars 2020 par les autorités gouvernementales, les membres du Conseil municipal sont autorisés à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication.

QUE le public ne sera pas admis au cours de cette séance; cependant, ceux et celles qui le désirent sont invités à poser leurs questions par voie électronique à l'adresse courriel : ville.capchat@globetrotter.net .

Donné à Cap-Chat, le 20 mai 2020

Yves Roy
Directeur général et greffier